

## Folia Pharmacotherapeutica mars 2021

Bon à savoir

**COVID-19 : les vaccins à ARNm pendant la grossesse et l'allaitement**

Le CBIP a reçu des questions sur l'emploi des vaccins à ARNm (Comirnaty®, COVID-19 Vaccine Moderna®) chez les femmes enceintes ou allaitantes. Les recommandations ci-dessous **reposent principalement sur les recommandations récentes du Conseil Supérieur de la Santé à ce sujet** (Avis CSS 9622 (version 21/01/21)).<sup>1</sup>

- A l'heure actuelle, les **données cliniques sont insuffisantes** pour évaluer l'efficacité et l'innocuité des vaccins à ARNm pendant la grossesse ou l'allaitement. **Rien n'indique toutefois un effet néfaste** sur la mère, l'enfant à naître ou le nourrisson, et les études chez l'animal ne montrent pas de problèmes. Aucun risque important n'est à prévoir sur des bases pharmacologiques ou biologiques (ce ne sont pas des vaccins « vivants », et l'ARNm ne pénètre pas dans le noyau cellulaire et est rapidement décomposé). Cette question est suivie de près, par les autorités sanitaires notamment.
- Compte tenu de ce qui précède, et **par principe de prudence**, les recommandations suivantes sont formulées.
  - **Femmes enceintes** : la vaccination systématique n'est pas recommandée, mais la vaccination peut être envisagée au cas par cas (en tenant compte des facteurs de risque sous-jacents d'une forme grave de COVID-19 chez la femme et en fonction du risque de contamination). Vu la forte circulation actuelle du virus, le risque de contamination de femmes enceintes est réel, surtout pour celles qui travaillent dans le secteur des soins, et on estime que le risque pour la femme et le fœtus est nettement plus élevé que celui de la vaccination. L'administration d'un des vaccins à une femme enceinte n'est en aucun cas un motif d'interruption de la grossesse. L'Organisation Mondiale de la Santé estime également qu'un test de grossesse ne s'impose pas avant de vacciner, et qu'un désir de grossesse ne doit pas être reporté après la vaccination.<sup>2</sup> Il reste à déterminer si une femme enceinte court un risque accru d'une forme grave de COVID-19. Certaines études montrent un risque accru d'hospitalisation, d'admission en soins intensifs et de ventilation mécanique, et la COVID-19 a été associée à un risque accru d'accouchement prématuré. D'autres études ne montrent pas ces risques.<sup>1</sup>
  - **Femmes allaitantes** : la vaccination peut avoir lieu, en particulier en présence de facteurs de risque sous-jacents d'une forme grave de COVID-19 chez la femme, ou en cas de risque élevé de contamination. L'Organisation Mondiale de la Santé estime également que l'allaitement ne doit pas être interrompu après la vaccination.<sup>2</sup>

Ces informations correspondent aux informations de nos sources standard sur la grossesse et l'allaitement : Lareb (Pays-Bas) et LeCrat (France). [dernière consultation le 28/01/21]

**Notes****Sources spécifiques**

1. Conseil Supérieur de la Santé. Recommandations en matière de vaccination contre le SARS-CoV-2 de la femme enceinte, souhaitant devenir enceinte ou en période d'allaitement au moyen d'un vaccin à ARN messenger. Version adaptée du 21 janvier 2021. Avis 9622, 25/01/21, cliquez [ici](#).
2. OMS : [https://www.who.int/publications/i/item/WHO-2019-nCoV-vaccines-SAGE\\_recommendation-BNT162b2-2021.1](https://www.who.int/publications/i/item/WHO-2019-nCoV-vaccines-SAGE_recommendation-BNT162b2-2021.1) (Comirnaty®, 08/01/21) et <https://www.who.int/publications/i/item/interim-recommendations-for-use-of-the-moderna-mrna-1273-vaccine-against-covid-19> (COVID-19 Vaccine Moderna®, 25/01/21)

- En **Belgique**, les **effets indésirables suspectés des vaccins COVID-19** peuvent être notifiés à l'aide d'un formulaire en ligne spécifique : voir [www.notifieruneffetindesirable.be](http://www.notifieruneffetindesirable.be) > vaccin contre la COVID-19.

- Pour tous nos articles relatifs aux médicaments dans la COVID-19 : voir Actualités COVID-19 sur notre site Web.

### **Colophon**

Les *Folia Pharmacotherapeutica* sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie) a.s.b.l. agréée par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS).

Les informations publiées dans les *Folia Pharmacotherapeutica* ne peuvent pas être reprises ou diffusées sans mention de la source, et elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins commerciales ou publicitaires.

### **Rédacteurs en chef: (redaction@cbip.be)**

T. Christiaens (Universiteit Gent) et  
J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain).

### **Éditeur responsable:**

T. Christiaens - Nekkersberglaan 31 - 9000 Gent.